

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-AC68

présenté par

M. Chassaigne, M. Maillot, M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 197 889
Enseignement technique agricole	1 197 889	0
TOTAUX	1 197 889	1 197 889
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires ont été alertés par le SNETAP-FSU sur l'absence d'horaires dédiés à l'enseignement moral et civique dans les classes de secondes professionnelles des lycées agricoles

publics contrairement à toutes les autres classes des autres formations. A cette rentrée, le Ministère de

l'Agriculture a réduit le temps dédié à d'autres disciplines pour introduire cet enseignement. Cette situation n'est pas acceptable en l'état, il n'y a pas de justifications à priver ces élèves de ces cours qui participent à la formation de la citoyenneté. Il est estimé qu'un peu plus de 16 ETPT sont nécessaires pour assurer cet enseignement, soit 1 197 889 euros.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF et de la recevabilité des amendements, cet amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 (mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics) du programme 140 (enseignement technique agricole) est abondée en AE et CP de 1 197 889 euros.

Ces crédits sont prélevés sur l'action 08 (logistique, système d'information, immobilier) du programme 214 (soutien de la politique de l'éducation nationale)